

**CAHIER DES CHARGES**

ACCOMPAGNEMENT A L’ACTUALISATION DU PLAN DE GESTION DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ET

ELABORATION DES PROGRAMMES LOCAUX D’ACTION DES DEUX SITES DE MONT-LOUIS ET DE VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

# 1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

**PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D’ETUDE**

## Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, créé en 2004, s'étend sur 139 000 hectares le long de la frontière espagnole, dans le département des Pyrénées-Orientales, en région Occitanie. Il englobe 66 communes, regroupant environ 23 000 habitants, et offre une diversité de paysages exceptionnels, s'étageant de 300 à près de 3 000 mètres d'altitude. Le projet de Parc naturel régional repose sur une charte, document contractuel entre les communes membres, les intercommunalités, la région et le département. Cette charte, adoptée pour la période 2014-2026, définit les axes de travail et les engagements pour le développement durable du territoire. Elle prévoit des mesures spécifiques pour assurer **leur conservation, leur mise en valeur touristique et leur intégration harmonieuse** dans le paysage environnant. Parmi les axes de travail prioritaires de la charte, la valorisation du patrimoine culturel occupe une place centrale. À ce titre, la charte du Parc met en avant les fortifications de Vauban des communes de Villefranche-de-Conflent et de Mont-Louis, inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008.

**Mont-Louis**

Mont-Louis est située à 1 600 mètres d'altitude, elle est la ville fortifiée la plus haute de France. Fondée en 1679 par Sébastien Le Prestre de Vauban sur ordre de Louis XIV, elle avait pour mission de protéger la nouvelle frontière avec l'Espagne. Construite en seulement deux ans, la place forte s'adapte parfaitement à la géographie du site, avec une citadelle à bastions et une ville neuve enveloppée dans une enceinte.

**Villefranche-de-Conflent**

Villefranche-de-Conflent est également une ville fortifiée fondée en 1092, elle occupe une position stratégique à la jonction des vallées de la Têt et du Cady. Son patrimoine, enrichi par l’ingénieur militaire Vauban, comprend des remparts surélevés, le Fort Libéria dominant la ville, et la Cova Bastera, une batterie casematée unique en grotte. Elle incarne un chef-d’œuvre d’ingénierie militaire, conçu pour s’adapter efficacement au relief montagneux et répondre aux exigences stratégiques de l’époque. **UN BIEN CLASSE EN SERIE : LE RESEAU DES SITES MAJEURS VAUBAN**

Le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association créée le 1e juin 2005, regroupant les douze sites fortifiés conçus par l’ingénieur militaire Sébastien Le Prestre de Vauban, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 7 juillet 2008. Ces sites illustrent l'ingéniosité de Vauban dans la conception de fortifications adaptées à divers terrains et contextes.

Les 12 sites majeurs sont :

* **Arras** : Citadelle neuve de plaine du premier système.
* **Besançon** : Citadelle, enceinte urbaine et fort Griffon, adaptation à un site de méandre dominé, deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées.
* **Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : Enceinte urbaine et forts Pâté et Médoc, verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc).
* **Briançon** : Enceinte urbaine, forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, communication Y et pont d'Asfeld, adaptation totale au site, absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé.
* **Camaret-sur-Mer** : Tour Dorée, fort à la mer à batterie basse et tour de gorge.
* **Longwy** : Ville neuve de plaine, une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement.
* **Mont-Dauphin** : Place forte du premier système en montagne.
* **Mont-Louis** : Citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire, fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires.
* **Neuf-Brisach** : Ville neuve construite ex nihilo, ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système.
* **Saint-Martin-de-Ré** : Enceinte et citadelle dans un site insulaire.
* **Saint-Vaast-la-Hougue** : Tours-observatoires, troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer).
* **Villefranche-de-Conflent** : Remparts et fortifications, chef-d'œuvre du pragmatisme.

Ces sites témoignent de l'innovation et de l'adaptabilité de Vauban dans la conception de fortifications, intégrant harmonieusement les éléments naturels et les besoins stratégiques de l'époque.

**LE DOCUMENT DE REFERENCES - LE PLAN DE GESTION**

Lors de l’inscription des Fortifications de Vauban en 2008, leur valeur universelle exceptionnelle (VUE) a été reconnue par le Comité du patrimoine mondial. Un plan de gestion provisoire, réalisé en 2007, alimentait le dossier de candidature. Le premier plan de gestion des Fortifications de Vauban, en tant que bien inscrit, a été élaboré pour une durée de cinq ans (2008-2012). Le plan de gestion des Fortifications de Vauban a ensuite connu différentes actualisations, sur une durée de six années :

* 2007 – rédaction du plan de gestion pour le dossier de candidature
* 2008-2012 – plan de gestion
* 2013-2018 – première actualisation
* 2019-2024 – deuxième actualisation.

Le plan de gestion actuellement en place (2019-2024) a été construit comme un plan de gestion transitoire, vers une extension des Fortifications de Vauban (trois nouvelles composantes : Lille, Le Quesnoy, Breisach-am-Rheim) et une révision de la zone tampon du bien en série.

Cette nouvelle actualisation permettra d’aboutir à la quatrième version de ce document de planification. Les enseignements qui peuvent être tirés des trois précédentes périodes de mise en œuvre du plan de gestion des Fortifications de Vauban (2008-2012, 2013-2018, 2019-2024) ont servi de base à la mise à jour d’un document méthodologique commun. La troisième actualisation du plan de gestion est ainsi pensée pour réaffirmer la cohérence et la complémentarité des douze sites majeurs de Vauban sur le long terme. **Elle est marquée par un changement majeur puisqu’il s’agit aujourd’hui de renouveler un document qui sera effectif durant dix années.**

Le plan de gestion 2019-2024 restera le document de référence jusqu’à la validation par arrêté inter-préfectoral de son actualisation.

**ACTUALISATION DU PLAN DE GESTION**

**En tant que bien en série, les Fortifications de Vauban disposent d’un seul et unique plan de gestion.** L’actualisation du plan de gestion doit réaffirmer la cohésion des douze composantes du bien en série et permettre une véritable appropriation de la gestion dans sa globalité.

Il a ainsi été décidé de concevoir le plan de gestion des Fortifications de Vauban sous forme d’un document unique, tout en y distinguant chaque composante (cf. future structure du Plan de gestion dans le livret méthodologique).

Ce plan de gestion actualisé doit avant tout être un outil de gestion pratique et efficace :

* + Il doit être synthétique, lisible et facile à prendre en main. Ainsi, les synthèses seront privilégiées par rapport aux développements longs.
	+ Le plan de gestion doit suivre une logique interne, avec des parties qui s’enchaînent de manière cohérente.
	+ Pour des raisons pratiques (notamment l’impression du document), il sera divisé en volumes.
	+ Enfin, une réorganisation sera effectuée entre le plan de gestion et les documents annexes qui viendront enrichir le contenu.

**2.**

**OBJET**

La présente consultation a pour objet **l’accompagnement global à la démarche d’actualisation du plan de gestion du bien en série Fortifications de Vauban** comprenant plus spécifiquement **l’évaluation des plans de gestion locaux actuels des sites de Mont-Louis et de Villefranche-de-Conflent, l’élaboration/mise à jour des parties descriptives des sites du futur plan de gestion** et **l’élaboration des futurs programmes locaux d’actions.**

# 3. AIRE GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

La présente mission concerne les communes de Villefranche-de-Conflent et de Mont-Louis situées dans le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

**4.**

**PRESTATIONS ATTENDUES**

1. **EVALUATION DES PLANS DE GESTION DES DEUX SITES**

Le travail d'évaluation d’un plan de gestion d’un site UNESCO consiste à examiner dans quelle mesure le plan, mis en place pour la gestion du site est efficace, respectueux des critères de l’UNESCO, et adapté aux défis spécifiques du site. En ce sens, **il est attendu du prestataire une évaluation de la mise en œuvre des plans de gestion des sites de Mont-Louis et de Villefranche-de-Conflent de 2019 à 2024.** Pour ce faire, le Réseau Vauban qui supervisera l’ensemble de la démarche fournira à chaque étape des outils méthodologiques qu’il s’agira de renseigner site par site et de transmettre selon un calendrier bien précis (Cf. Calendrier de réalisation des prestations et livret méthodologique).

1. Le bilan du programme pluriannuel d’actions

Cette étape vise à collecter et à rassembler les informations disponibles pour dresser le bilan des actions définies dans le plan de gestion actuel (2019-2024).

⮊ Le prestataire devra procéder au bilan du plan d’action local des sites de Mont-Louis et de Villefranche-de-Conflent. Pour cela, lui sera mis à disposition des outils méthodologiques mis en place par le Réseau Vauban. Cette évaluation comprend :

* + - La compilation et vérification des actions réalisées et non réalisées (réhabilitation, conservation, sensibilisation, etc.), prévues ou non dans le plan de gestion local.
		- L’examen de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.
		- L’évaluation des partenariats externes qui ont aidé la mise en œuvre des plans de gestion.

⮊ Le prestataire sera amené lors de cette première étape à rencontrer en présentiel ou en distanciel, les acteurs des sites afin de mener des entretiens individuels ou collectifs

1. L’évaluation de la gestion

Lors de l’actualisation du plan de gestion 2013-2018, une auto-évaluation avait été demandée à chaque composante. Cependant, cette démarche s’est révélée difficile à appréhender pour les gestionnaires. Depuis, l’UNESCO et ses organes consultatifs ont actualisé leur *Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine 2.0*, une méthodologie d’auto-évaluation testée à l’échelle mondiale. Cet outil vise à accompagner les gestionnaires et les parties prenantes dans l’évaluation de l’efficacité de la gestion des biens du patrimoine mondial. Pour les Fortifications de Vauban, le Réseau Vauban proposera un outil adapté afin de réaliser une évaluation complète de la gestion du bien. Cet outil sera pré-rempli par le Réseau Vauban, à partir des informations récoltées dans le cadre du dernier exercice de Rapport périodique UNESCO (rendu en 2023).

⮊ Le prestataire devra analyser vérifier, compléter et analyser les informations de l’outil d’évaluation, qui seront transmises par le Réseau Vauban.

1. Le bilan de l’organisation des acteurs (évaluation de la gestion)

Lors de l’élaboration du plan de gestion, chaque site s’est doté de plusieurs organes, afin de réunir les personnes et compétences nécessaires à la préparation de ce document. Ces derniers ont évolué vers une organisation permanente pour la gestion pérenne du site, mais sont peu actifs (COPIL, Groupes de travail, COTECH). Il s’agit aujourd’hui de « réactiver » voire de modifier cette gouvernance locale pour actualiser le plan de gestion. Par ailleurs, chaque site majeur de Vauban a désigné un référent politique et un référent technique, premiers interlocuteurs pour le Réseau Vauban (gestionnaire du bien en série).

⮊ Le prestataire devra analyser les acteurs identifiés par le plan de gestion actuel (2019-2024), identifier ceux qui sont actifs-inactifs, afin et mettre en œuvre ces changements pour un fonctionnement plus efficace, notamment en fonction des nouveaux enjeux à prendre en compte, et au besoin, réunir ces instances. La mise en place d’un comité technique au minimum devra être assurée pour tester son efficacité et réaliser le travail d’actualisation du plan de gestion.

**A l’issue de l’évaluation de ces trois points, le prestataire devra transmettre au Réseau Vauban qui centralise les données : le bilan du programme pluriannuel d’actions, et l’évaluation de la gestion comportant le bilan de l’organisation des acteurs.**

Le Réseau Vauban sera chargé de réaliser une analyse comparative des territoires, prenant en compte les résultats issus du dernier exercice de Rapport périodique et les retours spécifiques des sites, pour identifier les disparités et les points communs entre les sites. Un arbre à problèmes sera construit pour :

* Identifier les causes profondes, le problème central et les effets.
* Élaborer un arbre de solutions, qui servira de base à la stratégie de gestion à venir.

Cette approche permettra de structurer le diagnostic et d’orienter efficacement les futures actions stratégiques et opérationnelles.

1. **ACCOMPAGNEMENT A LA DEMARCHE D’ACTUALISATION DU PLAN DE GESTION UNIQUE**

Dans le cadre de cette actualisation, le Réseau des sites majeurs de Vauban (Réseau Vauban) joue le rôle de coordinateur. Il impulse à la démarche une dynamique et un phasage partagé et commun. Tout au long du travail, des temps de concertation et d’échanges entre les sites seront organisés.

⮊ Il sera demandé au prestataire de participer à certains temps de concertation jugés les plus stratégiques dans le cadre de cette mission (Cf. Pilotage de l’étude ci-après). Ces temps auront lieu majoritairement en visio conférence.

Le Réseau Vauban aura pour mission de réaliser une partie du bilan du plan de gestion 2019-2024 et synthétiser les éléments de bilan transmis par les sites (Cf. ci-après « évaluation des plans de gestion des sites »). Il prendra en charge, de manière plus spécifique, la rédaction et le portage de certaines parties du plan de gestion. Il centralisera et harmonisera le plan de gestion tant sur le fond que sur la forme. Toutefois, les sites devront également produire des parties rédigées concernant leur site.

⮊ Aussi, il est demandé au prestataire de venir en appui aux sites pour cette rédaction. Plus spécifiquement sur :

**1/ La mise à jour des parties spécifiques de chaque site.**

* Présentation du territoire : Evoquer la situation géographique, les données démographiques, économiques, les caractéristiques urbaines, *etc*. en incluant les évolutions depuis 2019.
* Particularités du site : Evoquer les dispositifs de protection juridiques, les caractéristiques patrimoniales, les données et informations liées au tourisme, à la valorisation culturelle, l’histoire, l’identification des pressions que peuvent subir les valeurs du site, les dispositifs de gestion existants, *etc*.
* Importance du site dans l’œuvre et sur le territoire : Un site est inscrit au patrimoine mondial parce qu’il a une valeur d’une telle importance qu’il doit être préservé pour les générations présentes et futures. Il paraît donc essentiel de rappeler l’importance de chaque site, de rappeler les caractéristiques marquant l’importance et la présence indispensable de chaque site au sein du Réseau Vauban.

**2/ La rédaction sur les thèmes nouveaux (zones tampon, attributs…).**

* Pour enrichir ces enjeux et faire face aux nouveaux défis, des axes parfois transversaux doivent être abordés dans cette actualisation de plan de gestion. Ils découlent tant des textes de référence que des constats faits suite au Rapport périodique rendu en 2023 à l’UNESCO. A ce jour ont été définis les axes suivants : la conservation du bien et les outils de suivi de cette conservation, la révision de la zone tampon, les documents d’urbanisme, le changement climatique et le développement durable, et les processus de concertation mis en place.

**3/ La rédaction des enjeux et des objectifs et leur déclinaison par sites.**

* Les enjeux et les objectifs seront travaillés et définis par l’ensemble des sites. Toutefois, chaque site (ou groupe de sites autour d’une thématique commune) devra se les approprier et indiquer dans le plan de gestion de quelle manière il y répondra localement. Cette partie fera donc l’objet d’une rédaction spécifique par les sites.
1. **ELABORATION DES PLANS LOCAUX D’ACTION DES SITES**
2. Définition des actions en concertation

⮊ Le prestataire sera chargé de produire un programme local d’action pluriannuel par site en collaboration étroite avec les acteurs locaux, agissant en tant que facilitateur et rédacteur du programme. Il s’agira de produire les mesures concrètes à mettre en place à court et moyen terme, selon un programme pluriannuel d’actions, pour atteindre les objectifs opérationnels définis pour répondre aux orientations du plan de gestion. Ces mesures devront guider l’action quotidienne et le suivi de la gestion, et seront susceptibles d’évoluer périodiquement en fonction des besoins et urgences.

Il est attendu que ce programme d’action soit concerté avec l’ensemble des acteurs locaux, puis avec les partenaires financiers afin qu’il soit le plus réaliste possible et le plus proche des besoins de chaque site, en regard des orientations du plan de gestion. Cela implique donc la construction d’une feuille de route de cette concertation sur la période allant de fin 2025 au printemps 2026.

1. **Le développement d’indicateurs**

Afin de permettre un suivi des actions (résultats quantitatifs et qualitatifs) et de faciliter l’évaluation à la fin du cycle du plan de gestion, il est nécessaire de disposer d’indicateurs pour chaque action et projet. Il est essentiel de pouvoir recueillir et évaluer les actions pluriannuelles de manière plus régulière, à l’aide d’indicateurs de production (notamment quantitatifs). Afin de comprendre l’impact à long terme des actions menées et leur alignement avec les grands objectifs stratégiques du plan de gestion, il faudra mettre en place des indicateurs de résultat (notamment qualitatifs).

⮊ Le prestataire devra produire ces indicateurs issus des différents temps de travail collectif localement et à l’échelle du Réseau Vauban.

# 5. MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS

**Calendrier de réalisation des prestations**

Le Réseau Vauban coordonnera le travail d’actualisation du plan de gestion à l’échelle nationale des 12 sites du réseau, par la supervision du travail collectif, la définition et application de la méthodologie, la réception des données et parties rédigées par les sites, ainsi que la rédaction et mise en forme du plan de gestion du bien en série.

Ce calendrier a été divisé en trois grandes phases de travail :

- Phase de cadrage et de bilan

- Phase de rédaction

- Phase de validation

|  |
| --- |
| **PHASE DE CADRAGE ET DE BILAN** |
| Bilan des plans de gestion et des actions à mener | Automne 2024 à printemps 2025 |
| Vérification des enjeux de la zone tampon révisée | Printemps 2025 |
| **PHASE DE REDACTION** |  |
| Mise à jour des parties descriptives des sites | 2025 |
| Rédaction sur les thèmes nouveaux (ex : zones tampons)  | 2025 |
| Rédaction des enjeux et des objectifs  | 2025/2026 |
| Rédaction du plan d’action local  | De fin 2025 à printemps 2026 |

## Pilotage de la mission

**Cette étude sera pilotée et suivie par le Comité de pilotage commun aux deux sites UNESCO** (ci-dessous). Il devra à minima se réunir 3 fois (en présentiel obligatoirement) au cours de l’étude : au lancement, à mi-parcours et en fin de mission pour une présentation des conclusions de l’étude.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Institution*** | ***Représentant(s)*** |
| Sous-préfecture de Prades | Sous-préfetSecrétaire générale |
| Réseau des Sites Majeurs de Vauban | Directrice |
| Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie | Chef de mission UNESCO |
| Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine des Pyrénées-Orientales | Architectes des Bâtiments de France |
| Région Occitanie | Conseiller régionalChargé de mission UNESCO |
| Département des Pyrénées-Orientales | Vice-président Culture PatrimoineChargée de mission Patrimoine |
| Parc naturel régional des Pyrénées catalanes | Vice-président Culture PatrimoineDirectriceDirectrice adjointeChargé de mission Patrimoine, culture et catalanité |
| Canigó Grand Site | Vice-présidentDirecteur |
| Communauté de communes Pyrénées catalanes | Directeur |
| Office de Tourisme Conflent Canigó | Directrice |
| Pays d’Art et d’Histoire Conflent Canigó | Cheffe de projet  |
| Commune de Mont-Louis | MaireSecrétaire de Mairie |
| Office tourisme de Mont-Louis | Responsable Patrimoine |
| Centre National d’Entraînement Commando – 1er Choc | Lieutenant-colonel, commandant en second |
| Commune de Villefranche-de-Conflent | Maire |
| Remparts de Villefranche-de-Conflent | Adjointe du Patrimoine |
| Fort Libéria | Gestionnaire |
| Cova Bastera | Propriétaire |
| Association des commerçants de Villefranche-de-Conflent | Président |

Il est à noter que la composition de ce COPIL est amenée à évoluer suite au bilan de l’organisation des acteurs.

**Afin de travailler techniquement sur chaque site**, il est demandé au prestataire de mobiliser les partenaires principaux **sous forme de comités techniques.** Deux listes de partenaires fixes sont proposées. Toutefois, selon les sujets à traiter et les besoins ponctuels de l’étude, d’autres partenaires pourront y être adjoints (personnes ressources à identifier dans la phase de bilan). Les comités techniques par site se réuniront autant que de besoin avec une alternance possible entre présentiel et visio conférence. Le prestataire proposera une feuille de route précisant la fréquence et le nombre estimé nécessaire de réunion de ces instances.

Il est à noter que la composition de ces comités techniques est amenée à évoluer suite au bilan de l’organisation des acteurs.

**Mont-Louis**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Institution*** | ***Représentant(s)*** |
| Parc naturel régional des Pyrénées catalanes | Directrice adjointeChargée de mission patrimoine, culture et catalanité |
| Commune de Mont-Louis | MaireSecrétaire de mairie |
| Office de tourisme de Mont-Louis | Responsable Patrimoine |
| Communauté de Communes des Pyrénées catalanes | Directeur |
| Centre National d’Entraînement Commando – 1er Choc | Lieutenant-colonel, commandant en second |

**Villefranche-de-Conflent**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Institution*** | ***Représentant(s)*** |
| Parc naturel régional des Pyrénées catalanes | Directrice Chargée de mission patrimoine, culture et catalanité |
| Commune de Villefranche-de-Conflent | Maire |
| Remparts (commune de Villefranche-de-Conflent) | Responsable |
| Communauté de communes Conflent Canigó | Directeur |

D’un point de vue administratif et technique cette étude sera suivie et coordonnée techniquement par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, notamment par la chargée de mission Patrimoine, culture et catalanité. **Suite à l’attribution du marché une réunion de lancement de la mission aura lieu en distanciel** avec le mandataire de la mission à savoir le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, la coordination technique et méthodologique de l’actualisation du plan de gestion soit le Réseau Vauban et les représentants techniques et politiques des deux sites. Cette réunion aura pour but de cadrer la mission et établir un premier calendrier de travail.

Il est demandé au prestataire d’assister **en présentiel à au moins un groupe de travail du Réseau Vauban** concernant la méthodologie des plans de gestion. Cette réunion aura lieu les 18, 19 et 20 novembre à Paris (dates à confirmer). Le prestataire assistera à minima à 4 réunions de groupes de travail en distanciel, animées par le Réseau Vauban. Ces temps doivent permettre de rythmer l’avancée de la mission, d’intégrer la méthodologie à chaque étape et de progresser en parallèle du travail des autres sites du réseau.

**Moyens mis à disposition**

**Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, les sites, le Réseau Vauban et les partenaires** mettront à disposition du **prestataire** les différents **moyens** suivant pour faciliter sa mission.

**Moyens documentaires et informationnels**

* Anciens et actuel plans de gestion.
* Dossier de candidature sur la Liste du patrimoine mondial de l’UNESCO.
* Rapports d’évaluation (internes et externes, UNESCO, ICOMOS, UICN).
* Données sur l’état de conservation du site.
* Études et diagnostics existants (environnement, tourisme, patrimoine, sociologie, économie, etc.).
* Cartographies et SIG (Systèmes d’Information Géographique).
* Indicateurs de suivi et tableaux de bord utilisés dans la gestion du site (quand il y a lieu).
* Comptes rendus de réunions et décisions des instances de gouvernance.
* Autoévaluation des sites sur la période 2019-2024.
* Dossier de demande de modifications mineures des limites du bien « Fortifications de Vauban ».
* Livret méthodologique d’actualisation du plan de gestion des « Fortifications de Vauban » et ses mises à jour, enregistrements de réunions méthodologiques.

**Moyens humains et organisationnels**

* Mise à disposition de référents internes pour faciliter l’accès aux données et aux acteurs clés.
* Accès aux sites et partenaires du site (collectivités, associations, experts, riverains).
* Aide à l’organisation des réunions et des ateliers de travail.
* Accès à des techniciens spécialisés (archéologues, paysagistes, historiens, urbanistes, architectes, etc.).
* Outils méthodologiques.

# 6. PARTIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

**Durée du marché**

Ce marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du marché.

**Modalité financière**

Chaque prestataire proposera une offre exprimée en euros. Le choix devra être justifié par une note expliquant la cohérence de l'offre avec les objectifs du projet.

Une avance de 30% sera effectuée au démarrage de la mission, un second paiement de 30% aura lieu sous forme d’acompte sur facture seulement, les 40% restant seront versés lors du solde après parfait achèvement et validation de la mission.

**Réponse attendue**

Les offres seront composées du présent cahier des charges daté et signé, d'un devis détaillé toutes charges comprises (dont frais de déplacement et de mission).

Les candidats présenteront leur réponse comme suit :

* Équipe en désignant la ou les personne(s) physique(s) affectée(s) à la mission
* Références récentes sur ce type de prestations (moins de 3 ans)
* Offre détaillant le déroulement et la méthodologie de la prestation, le calendrier de travail ou planning détaillé et le coût (devis détaillé)

**Critères d’analyse des offres :**

Les critères de sélection des offres se feront selon les modalités suivantes :

* 50% valeur technique, incluant la présentation de la démarche environnementale et sociale du prestataire dans cette mission
* 40% prix
* 10% délais d’exécution

Une attention particulière sera portée, dans le cadre de l’analyse de la valeur technique de l’offre, aux propositions d’exécution du marché par le candidat qui devront répondre aux critères environnementaux et sociétaux des achats durables et responsables.

**Remise des offres :**

Les réponses sont attendues par email à :

christelle.frau@pnrpc.fr - copie à : patricia.oster@pnrpc.fr

Avant le : **18 avril 2025 à 17h00**

Date

Cachet et signature